



Droit de visite en point rencontre

Par mimi0204

bonjour le père doit commencer des visites en point rencontre samedi prochain il a le droit à 2 h
lui habite à 6 h de route et moi à une heure du point rencontre je ne sais pas si il sont ouvert injoignables
mais je me demande comment faire je dois y déposer mes enfants pour 2 h mais moi je ne peu rentrer à mon domicile
vue que je suis à une heure de route je me vois mal attendre 2 h dans ma voiture en sachant que j'ai un autre bébé d'une
autre union
quel sont mes droits comment faire ?
cordialement